

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Feu d'artifice du 14 Juillet 2023

N° A-2023-03-31-11

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

En application de la directive 2007/23/CE relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques.

Vu le décret n°2010-455 du 4 Mai 2010 qui définit les normes de sécurité, le nouveau classement et les conditions d'acquisition des articles pyrotechniques.

Vu le décret n°2010-580 du 31 Mai 2010 qui détermine les règles d'acquisition, détention et utilisation de ces articles.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3.

Considérant qu'un feu d'artifice sera tiré le 14/07/2023 à l'occasion de la Fête Nationale.

ARRETE

ARTICLE 1 – Un feu d'artifice sera tiré sur la commune de LESPIGNAN selon les conditions suivantes :

- Date : 14 Juillet 2023
- Heure : 23h00
- Lieu : Terrain Les Buissonnets
- Durée : Environ 15 min
- Responsable du tir : M. Lionel NICLOS
PYRAGRIC 639, Avenue de l'Hippodrome BP110 69141 RILLIEUX LA PAPE.

ARTICLE 2 – Les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage sont :

- Pose de barrières de sécurité selon le périmètre réglementaire.
- Demande de présence des sapeurs pompiers de NISSAN LEZ ENSERUNE.

ARTICLE 3 – La circulation sera interdite le 14/07/2023 de 22h30 à 24h00 sur la voie reliant le lotissement du parc à la rue des jardins (Rue des Buissonnets). Le stationnement sur le Parking des Buissonnets et les abords de la Rue des Buissonnets sera interdit le 14/07/2023 de 8h00 à 24h00.

ARTICLE 4 – Madame la Secrétaire de Mairie, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capetang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 31 Mars 2023

Le Maire,

Jean-François GUIBERT

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 25 AVR. 2023

ID : 034-213401359-20230331-A_2023_03_31_11-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 21 AVR. 2023
Et publication ou notification
Du 25 AVR. 2023
Le Maire :

